

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2524

présenté par

M. Ferrand, Mme Untermaier, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary,
M. Tourret, M. Travert et Mme Valter

ARTICLE 22 BIS

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au 5° de l'article 13, les mots : « à la première phrase » sont remplacés par la référence : « au a » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.